



NAINVILLE LES ROCHES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se réuniront le :

**Lundi 3 avril 2023 à 19h
Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2023,
2. Décision du Maire n° 051-02-2023 - Contrat d'engagement de prestation avec la société ALTORAT pour la dératisation des locaux de la cuisine de l'école élémentaire,
3. Décision du Maire n° LU 051-03-2023 - Conditions particulières complétant les « Conditions Générales de Vente pour la fourniture et la mise à disposition de gaz naturel par EDF aux clients non résidentiels » Salle Polyvalente « Les Roches »,
4. Affectation du Résultat de l'exploitation de l'exercice 2022 de Nainville-les-Roches,
5. Vote des taux d'imposition pour l'année 2023,
6. Budget Général 2023,
7. Révision des tarifs de la restauration scolaire école élémentaire à compter du 1er mai 2023
8. Vide-grenier pour l'année 2023,
9. Divers.

**Le Maire
Frédéric MOURET**

